

**CALENDRIER DES ECHEANCES POUR LES
PAIEMENTS MENSUELS TEMPORAIRES**

payé par étiquette comptable numérique,
à l'aide du document " formule de paiement "

	Administrateurs, Titulaires de Fonds, Professeurs, Secrétaires	Banque ou Poste
	Date d'échéance pour la réception des demandes de paiement en faveur du personnel temporaire	Date valeur pour le paiement des salaires
Janvier	mardi 14.01.25	mercredi 29.01.25
Février	mercredi 12.02.25	jeudi 27.02.25
Mars	jeudi 13.03.25	vendredi 28.03.25
Avril	jeudi 10.04.25	mardi 29.04.25
Mai	mardi 13.05.25	mercredi 28.05.25
Juin	jeudi 12.06.25	vendredi 27.06.25
Juillet	lundi 14.07.25	mardi 29.07.25
Août	mercredi 13.08.25	jeudi 28.08.25
Septembre	mercredi 10.09.25	lundi 29.09.25
Octobre	mardi 14.10.25	mercredi 29.10.25
Novembre	mercredi 12.11.25	jeudi 27.11.25
Décembre	vendredi 05.12.25	lundi 22.12.25

IMPORTANT : Les demandes de paiement doivent parvenir à SSALA le plus rapidement possible, au fur et à mesure de leur élaboration, mais au plus tard à la date d'échéance et avant 11h00